# CGT de la ville de LYON

Monsieur Grégory Doucet
Maire de Lyon
69001 Lyon

Lyon, le 27/04/2022

**Objet : préavis de grève pour les agents des sports travaillant en piscine.**

Monsieur le maire,

Depuis 2019 les agents des sports faisant la saison d'été dans les piscines touchaient une "prime " pour compenser la surcharge de travail et les missions différentes et supplémentaires à celles du reste de l'année.

En effet, ces agents se trouvent, durant l'été à devoir assurer des fonctions d'encadrement, d'assistance et de formation des agents contractuels :

Les maitres-nageurs titulaires de la ville de Lyon encadrent les contractuels engagés pour la saison.

Il en va de même pour les agents techniques qui encadrent et forment les saisonniers.

Cette compensation de l'augmentation et de la transformation de la charge de travail représentait, à titre d'indication, pour l'année 2020, un total de 34 477 euros.

La ville de Lyon a décidé début mars de ne plus verser cette prime aux agents.

Pour cette raison la CGT ville de Lyon dépose un préavis de grève de 01h à 24H pour les samedis 07, 14, 21 et 28 mai.

Nous revendiquons pour les agents :

- Le maintien de la prime versée pour la saison d'été.

Pour La CGT

S. Douillet